



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 2/82

Concerne: Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de Mademoiselle
Andréa ZALTZMAN, originaire d'Argentine.

Municipal responsable: M. Marc JACCARD, syndic

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Par lettre du 4 février 1982, Mademoiselle Andréa Zaltzman a demandé à la
Municipalité d'être agrégée comme bourgeoise de notre Commune.

Née à Buenos Aires le 26 septembre 1964, cadette de deux filles, originaire
d'Argentine, l'intéressée vit chez sa mère.

Elle a suivi les classes de l'école enfantine et primaire, tout d'abord à
La Tour-de-Peilz, entre 1970 et 1972, et ensuite en Argentine. Dès son retour
en Suisse, le 14 août 1975, elle suit les classes du collège de Nyon, dans
la branche classique. Actuellement elle suit les cours du gymnase cantonal à
Lausanne, branche classique, latin + anglais.

Andréa Zaltzman a reçu une bonne éducation, elle parle et écrit le français
et l'espagnol; elle a de bonnes notions d'anglais.

La candidate n'a pas de fortune personnelle; sa mère paie ses études et lui
donne l'argent de poche nécessaire. Mlle Zaltzman a une bonne présentation;
elle est polie, sociable malgré une certaine timidité due probablement à son
âge; elle s'exprime dans un français clair, sans accent particulier.

La candidate est parfaitement assimilée aux us et coutumes de notre pays, y ayant
vécu davantage que dans son pays d'origine. L'intéressée ne figure pas dans les
fichiers de la Police cantonale et aucune plainte ou remarque désobligeante n'est
parvenue à la connaissance des Autorités ou du service de police de Prangins.

Mlle Zaltzman aime beaucoup la musique et elle prend des leçons de guitare
chez un professeur de Nyon. Elle ne pratique pas de sport particulier.

L'intéressée, suivant actuellement les cours du gymnase cantonal à Lausanne,
espère continuer des études de droit ou de lettres; elle voit dans son origine
étrangère un handicap; de plus, au courant de ce qui se passe dans son pays par
la radio et la télévision, elle préfère vivre en sécurité en Suisse, pays qu'elle
aime et qu'elle a adopté.

Mlle Andréa Zaltzman est actuellement détentrice d'un livret pour étranger B.

L'autorisation de naturalisation lui a été délivrée en date du 28 janvier 1982 par l'office fédéral de la police.

En conséquence, la Municipalité unanime a décidé de vous demander d'accorder la Bourgeoisie de Prangins à Mlle Andréa ZALTZMAN et vous propose de fixer à Frs. 100.-- la finance de cette agrégation.

Nous tenons à préciser que notre Commune se doit de ne pas accorder son droit de bourgeoisie trop facilement, car il ne s'agit pas, comme c'est le cas pour d'autres communes, de saisir l'occasion pour redresser une situation financière difficile. Toutefois, nous estimons que le cas que nous venons d'exposer est digne d'intérêt, la candidate présentant toutes les garanties voulues.

C'est pourquoi nous prions le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal No 1/82 relatif à la demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Prangins de Mlle Andréa Zaltzman,
- lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- 1/ d'accorder la bourgeoisie de Prangins à Mademoiselle Andréa ZALTZMAN,
- 2/ de fixer à Frs. 100.-- la finance d'agrégation, selon la réglementation actuellement en vigueur.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 8 février 1982 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

M. Jaccard



Le secrétaire

A. Badel

Prangins, le 9 février 1982/ss